

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1559

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	179 186 325
Livre et industries culturelles	179 186 325	0
TOTAUX	179 186 325	179 186 325
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 179 186 325 d'euros de l'action 02 – Aides à la presse du programme 180 – Presse et médias vers l'action 01 – Livre et lecture du programme 334 – Livre et industries culturelles

Entre 2021 et 2022 les aides à la presses sont passées de 116 886 325 euros à 179 186 325 euros soit une augmentation 53,30 %.

La presse ne peut pas être indépendante quand elle est majoritairement financée par l'État. Il s'agit ici de supprimer les aides directes à la presse, qui ne sont d'ailleurs qu'une goutte d'eau dans l'océan des aides perçues par la presse.